

Biodiversité et gestion des ressources marines et côtières

Les zones marines et côtières des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien sont riches en terme de biodiversité. Par les ressources qu'ils offrent, les écosystèmes marins sont à la base d'activités économiques cruciales pour les Etats et les populations locales. Cependant, les écosystèmes marins et côtiers subissent des pressions naturelles et anthropiques qui entraînent des dégradations importantes. Les effets du changement climatique contribuent à une aggravation de la situation qui porte préjudice non seulement à la biodiversité mais aussi aux populations et aux économies. Pour répondre aux défis posés, la COI conduit plusieurs projets en faveur de la préservation de la biodiversité et de la gestion durable des ressources marines et côtières.

Programme Intra-ACP sur la biodiversité

Dans le cadre de la collaboration entre la COI et le secrétariat des ACP, la COI participera à la mise en oeuvre du programme Biodiversité pour les petits Etats insulaires et les pays côtiers. Ce programme, financé par l'Union européenne pour une durée de 7 ans, a comme objectif de contribuer aux objectifs du développement durable des petits Etats insulaires et pays côtiers du groupe ACP. Plus spécifiquement, il vise à soutenir la mise en œuvre du « SAMOA pathway » en appuyant et améliorant la gestion et l'utilisation durable des ressources côtières et marines. Les résultats attendus sont :

- i. Les capacités des régions et des pays ACP à gérer efficacement la biodiversité côtière et marine et à bâtir leur résilience au changement climatique sont renforcées ;
- ii. Les efforts régionaux, nationaux et locaux pour protéger, gérer et utiliser de manière durable la biodiversité marine et terrestre sont soutenus ;
- iii. Les partenariats pour la durabilité environnementale sont développés et renforcés.

La COI bénéficiera d'une subvention directe d'un montant de 7 500 000 euros pour la mise en oeuvre du résultat 2 pour la région de l'Afrique de l'Est. Les activités du résultat 2, conformément à la convention de financement signée entre le Secrétariat des ACP et l'Union européenne, prévoit des projets pilotes et un certain nombre d'action sur : (i) la gestion locale des aires protégées marines et côtières tout en contribuant à la sécurité alimentaire et nutritive, à l'accès à l'eau et à l'énergie pour les communautés locales ; (ii) l'appui au développement et à la gestion durables des pêches à petite échelle par les collectivités locales ; et, (iii) le soutien aux efforts continus pour lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse afin de réduire les sources de pollution terrestres qui affectent l'environnement côtier et marin.

Proposition de décision**Le Comité des OPL :**

- a) **Prend note de la collaboration entre la COI et le secrétariat des ACP et remercie le Secrétariat des ACP et l'Union européenne pour le soutien dans la mise en œuvre du champ d'action sur la biodiversité du Plan de développement stratégique de la COI ;**
- b) **Demande au Secrétariat général de :**
 - i. **capitaliser sur les retombés et retour d'expérience Biodiversité financé par l'UE ainsi que sur les conclusions de l'atelier régional COI et du Mécanisme mondial**

sur la gestion des terres de la convention des Nations unies sur la désertification pour suivre l'instruction d'un projet biodiversité ;

- ii. assurer une articulation entre le projet de résilience des écosystèmes côtiers sur financement de l'AFD et du FFEM et les projets régionaux de l'Union européenne dans le domaine ;**
- c) Autorise le Secrétaire général à signer le contrat avec l'Union européenne pour la mise en œuvre du projet Intra ACP Biodiversité .**